



Rdv pour titre de séjour vie privée et familiale

Par **ninanina**, le **09/06/2011 à 14:04**

Bonjour,rnrnJe suis étrangère pacsée à un français depuis 9 mois. Je viens de demander un rendez-vous à la préfecture pour un titre de séjour "vie privée et familiale" (je vis en France depuis bientôt 4 ans et j'ai un titre de séjour étudiant).rnrnLe problème est que ma carte "étudiante" expire 3 jours seulement après la date du rendez-vous. Si on me refuse la carte VPF, ou qu'on me demande un complément de dossier par exemple, aurai-je droit à un récépissé ? Aurai-je un délai pour éventuellement faire appel ou trouver une autre solution ?rnrnJe ne veux absolument pas me retrouver en situation irrégulière, et j'ai peur que s'il y a un pépin avec la demande de carte VPF, je me trouve obligée de partir rapidement.rnrnQuelqu'un peut m'aider s'il-vous-plaît ?rnrnMerci.

Par **chris_ldv**, le **09/06/2011 à 16:42**

Bonjour,rnrnIl aurait été plus sage de solliciter le renouvellement de votre titre de séjour bien avant son échéance.rnrnIl doit normalement vous être remis un récépissé de demande de titre de séjour à l'issue du RV en préfecture.rnrnCordialement,

Par **ninanina**, le **09/06/2011 à 16:51**

Je pensais m'y être pris suffisamment à l'avance. J'ai pris rendez-vous hier 9 juin, on me propose un rendez-vous en octobre, dans 4 mois...rnrnDonc, ce que vous me dites, c'est que même si on me refuse mon changement de statut (titre étudiant >> titre vie privée et familiale), on me donnera quand même un récépissé me laissant le temps de réfléchir à la suite tout en

restand France ?
Je vous remercie pour votre aide.